



World Meteorological Organization
Organisation météorologique mondiale

Secrétariat

7 bis, avenue de la Paix – Case postale 2300 – CH 1211 Genève 2 – Suisse

Tél.: +41 (0) 22 730 81 11 – Fax: +41 (0) 22 730 81 81

wmo@wmo.int – www.wmo.int

Weather • Climate • Water
Temps • Climat • Eau

Notre réf.: SG/CER/EC-66

GENÈVE, le 19 septembre 2014

Annexe: 1

Objet: Principaux résultats de la soixante-sixième session du Conseil exécutif

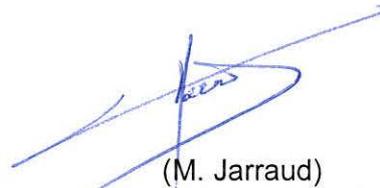
Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, la soixante-sixième session du Conseil exécutif de l'OMM (EC-66) s'est tenue au siège de l'OMM, à Genève, du 18 au 27 juin 2014. Il s'agissait de la troisième session de la seizième période financière (2012–2015). Le Conseil a suivi les directives du Seizième Congrès météorologique mondial et de ses précédentes sessions concernant les objectifs et les activités de l'OMM et s'est penché sur les défis à relever et les opportunités à saisir par l'Organisation.

Les principaux résultats de la session sont résumés dans l'annexe ci-jointe. Vous pouvez également consulter le rapport provisoire, qui reprend les documents approuvés et les documents de travail relatifs à cette session, sur le site Web de l'Organisation, à l'adresse <http://ec-66.wmo.int/documents-en-français>. Le Rapport final abrégé et résolutions, dont la version définitive doit être établie d'ici mi-août dans toutes les langues de l'OMM, sera présenté sur le site.

J'espère que les renseignements fournis ci-après vous seront utiles et que la coopération entre tous les Membres de l'OMM ne cessera de se renforcer en vue de l'application du Plan stratégique de l'Organisation.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(M. Jarraud)
Secrétaire général

Aux: Représentants permanents (ou directeurs des Services météorologiques ou hydrométéorologiques) des Membres de l'OMM (PR-6788)

cc: Conseillers en hydrologie auprès des représentants permanents)
Présidents des commissions techniques) (pour information)
Missions permanentes des Membres de l'OMM à Genève)

**PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA SOIXANTE-SIXIÈME SESSION
DU CONSEIL EXÉCUTIF DE L'OMM
(Genève, 18–27 juin 2014)**

Introduction

La soixante-sixième session du Conseil exécutif a eu lieu du 18 au 27 juin 2014 au siège de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sous la présidence de M. David Grimes, Président de l'Organisation.

Il s'agissait de la troisième session de la seizième période financière (2012–2015). Le Conseil a passé en revue, conformément aux directives du Seizième Congrès météorologique mondial et sur la base des conclusions de ses précédentes sessions, les objectifs et les activités de l'OMM tels qu'ils figurent dans le Plan stratégique pour 2012–2015 et dans le Plan opérationnel de l'Organisation. Il a examiné les progrès accomplis dans la réalisation des priorités et des activités de l'Organisation pour la période financière 2016–2019. Le Conseil a fait le point sur les activités menées par l'OMM depuis sa dernière session, en juin 2013, notamment sur des priorités telles que le renforcement de la prévention des catastrophes, l'amélioration des systèmes d'observation et d'information, l'optimisation des services météorologiques destinés à l'aviation et le développement des capacités des Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) des pays en développement ainsi que sur la mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC).

Les principaux résultats de la session du Conseil délimitent le cadre général des travaux de l'OMM pour le reste de la période financière en cours et en prévision du Dix-septième Congrès météorologique mondial. Le présent document résume brièvement les résultats de la session regroupés selon les huit résultats escomptés définis dans le Plan stratégique de l'Organisation.

Cadre mondial pour les services climatologiques

Lors de l'examen de la phase de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), le Conseil a rappelé les décisions de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques qui s'est tenue à Genève en juillet 2013, et notamment: a) l'adoption du Plan de mise en œuvre du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC) (annexes et exemples représentatifs) ainsi que des projets et activités figurant dans le registre des projets initiaux du CMSC, avec effet immédiat; b) la création d'un Comité consultatif des partenaires en tant que mécanisme de mobilisation des parties prenantes; et c) la création du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques.

Le Secrétaire général ayant invité les organismes concernés à rejoindre le Comité consultatif des partenaires, le Conseil a noté que certains d'entre eux avaient commencé à présenter leurs demandes d'adhésion au Bureau du CMSC. Le Conseil a également noté que des efforts étaient actuellement déployés pour mobiliser les partenaires, notamment la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour la réalisation de diverses activités servant les besoins des Membres. Le Conseil a prié le Secrétaire général de poursuivre son action visant à renforcer la participation des partenaires et des diverses parties prenantes et à favoriser la coordination de leurs activités avec celles qui sont entreprises ou prévues au titre du CMSC.

Le Conseil a salué les efforts consentis par les Membres pour mettre en œuvre le Cadre mondial pour les services climatologiques, notamment en établissant des réseaux pour les services climatologiques au niveau national et par le biais de divers projets.

Le Conseil s'est félicité des contributions versées ou annoncées par les Membres au Fonds d'affectation spéciale du CMSC. Il a noté à ce propos que, pour la plupart, les contributions au Fonds d'affectation spéciale du CMSC étaient destinées à des activités précises convenues entre le donateur et l'OMM. Il a salué par ailleurs les diverses contributions en nature apportées par plusieurs Membres qui, afin d'améliorer les services climatologiques, ont entrepris de détacher des experts auprès du Bureau du CMSC et de soutenir diverses activités en rapport avec le Cadre mondial.

Relevant avec préoccupation le faible niveau des contributions à l'organisation de la deuxième réunion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques prévue du 10 au 14 novembre 2014 à Genève, le Conseil a adopté la résolution 4¹ exhortant les Membres à apporter des ressources au Fonds d'affectation spéciale du CMSC afin de soutenir la préparation de cette deuxième réunion ainsi que la mise en œuvre des activités afférentes au Cadre mondial.

Dans ses délibérations, le Conseil a pris note des résultats de la première réunion du Comité de gestion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques qui s'est tenue sous la présidence d'Anton Eliassen, et a fait le point sur l'état d'avancement du CMSC et sur les préparatifs de la deuxième réunion du Conseil intergouvernemental des services climatologiques.

Pour ce qui est des questions relatives au climat, le Conseil a pris connaissance du rapport verbal du président de son Équipe spéciale pour la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC. Il a noté que l'Équipe spéciale avait rédigé un projet de résolution sur la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC, qu'elle doit lui présenter à sa session actuelle avant de la soumettre au Dix-septième Congrès. Le Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle relevant du Conseil exécutif a examiné le projet de résolution en février 2014. À la suite de la douzième session de la Réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites, il a été recommandé que les agences spatiales examinent le projet de résolution en tenant compte des problèmes que posent la production et la sauvegarde, sur le long terme, des relevés climatologiques issus de données satellitaires. Le Conseil a donné des indications sur l'établissement d'une documentation à l'appui du projet de résolution sur la politique de l'OMM en matière d'échange international des données et des produits climatologiques nécessaires à la mise en œuvre du CMSC, qui sera soumis au Dix-septième Congrès.

Résultat escompté 1

Renforcement de la capacité des Membres à fournir des prévisions, des informations, des avis et des services de qualité relatifs au temps, au climat, à l'eau et à l'environnement et à en améliorer l'accès, pour répondre aux besoins des utilisateurs et faciliter la prise de décisions dans tous les secteurs concernés.

Le Conseil exécutif a salué le rapport du président de son Groupe de travail pour la prestation de services. Il est convenu que la prestation de services était au cœur de la mission et du travail quotidien de l'OMM et a reconnu qu'elle devait être considérée comme une activité essentielle de l'OMM. Le Conseil a, en outre, estimé qu'au vu du degré de priorité élevé accordé à la prestation de services dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel de l'OMM (2016–2019), il était capital que des mécanismes de coordination soient mis en place pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services, par le biais de la résolution 5², qui contient les

¹ Résolution 4 – Résultats de la première session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques.

² Résolution 5 – Mise en œuvre de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services.

recommandations du Groupe de travail. À cet égard, le Conseil a considéré qu'une approche cohérente et harmonisée de la prestation de services devait être adoptée dans le cadre des programmes et par les organes constituants de l'OMM, en particulier dans le cas du Programme des services météorologiques destinés au public et du Programme de réduction des risques de catastrophes, ainsi que pour l'instauration de services de gestion des ressources en eau.

Le Conseil a rappelé qu'il avait envisagé à sa soixante-cinquième session d'organiser une conférence dans le sillage de la Conférence de Madrid de 2007, et que son Groupe de travail de la planification stratégique et opérationnelle lui avait recommandé que cette conférence se tienne en 2017 et qu'elle traite de la valeur économique des services climatologiques, et de la possibilité pour les SMHN de démontrer les retombées positives de leurs prestations.

Le Conseil a recommandé qu'étant donné l'importance de la question, le groupe de travail concerné se charge d'analyser le bien-fondé d'une telle conférence et qu'une proposition portant sur l'organisation d'une conférence «Madrid +10» soit soumise au Dix-septième Congrès.

Dans son examen des questions relatives à la météorologie aéronautique, le Conseil a pris note des progrès accomplis par les Membres dans la mise en œuvre de l'approche qualité pour les services de météorologie aéronautique. Il s'est inquiété du faible taux de mise en œuvre des systèmes de gestion de la qualité, encore bien en dessous de 50 % en ce qui concerne la certification ISO 9000. Le Conseil s'est également penché sur des questions relatives aux compétences requises et au recouvrement des coûts. Il a relevé un certain nombre de graves lacunes et de difficultés à surmonter chez certains Membres dans la prestation de services météorologiques à la navigation aérienne internationale et a prié le Secrétaire général de travailler en étroite collaboration avec l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Association du transport aérien international (IATA) et d'autres partenaires afin d'y remédier. En outre, il a exhorté les Membres à se préparer activement à la session conjointe CMAÉ/réunion de météorologie à l'échelon division de l'OACI (Montréal, Canada, 7–18 juillet 2014) afin d'élaborer des modèles appropriés pour les futurs services de météorologie aéronautique. Le Conseil a adopté la résolution 6³.

Le Conseil a noté que le site Internet destiné aux prévisionnistes des cyclones tropicaux (TCFW) continuait d'être mis à jour, qu'il était facilement accessible et qu'il était devenu un site officiel de l'OMM ouvert au grand public. Il a également noté que la version Web du Guide mondial actualisé de prévision des cyclones tropicaux était en phase finale de révision avant d'être mis à la disposition des utilisateurs. Le Conseil a reconnu le rôle important que jouent les cinq comités régionaux des cyclones tropicaux s'agissant d'améliorer et de resserrer la coordination et la collaboration régionales des Membres afin qu'ils puissent fournir des prévisions et des services d'alerte concernant les cyclones tropicaux de plus grande qualité, grâce à des plans opérationnels et au manuel, mis à jour régulièrement, et au moyen de plans techniques. Il a demandé au Secrétaire général de leur apporter l'appui nécessaire pour qu'ils puissent remplir leur rôle, en constante évolution, d'organes régionaux de coordination des alertes.

Le Conseil a constaté avec satisfaction que les groupes et les équipes de la CMOM avaient déployé des efforts constants pour mettre en œuvre le plan de travail intersession de la CMOM (2012–2017), en particulier pour répondre aux exigences techniques et régionales liées à l'amélioration des services de météorologie maritime et d'océanographie. Il a fourni des indications sur les principales activités, notamment l'élaboration de la documentation relative au Cadre de l'OMM sur les normes de compétence des prévisionnistes de la météorologie maritime, à l'intention du Dix-septième Congrès, et la mise en œuvre du projet de démonstration concernant la prévision des inondations côtières en vue d'instaurer un système de prévision axé sur les impacts.

³ Résolution 6 – Amendement au Règlement technique (OMM-N° 49), Volume II – Assistance météorologique à la navigation aérienne internationale, et textes d'orientation y afférents.

Le Conseil a pris note des résultats de la seizième session de la Commission de météorologie agricole, qui s'est tenue à Antalya (Turquie) du 10 au 15 avril 2014. Il a approuvé ses recommandations et résolutions et adopté à cette fin la résolution 7⁴. Le Conseil a noté que le Secrétariat et le président de la Commission collaboraient activement pour soutenir l'exemple représentatif dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire pour le CMSC. Il a prié le Secrétariat de continuer à collaborer avec les différents organismes des Nations Unies à ce propos.

Résultat escompté 2

Renforcement des capacités des Membres en matière de réduction des risques liés aux phénomènes météorologiques, climatiques, hydrologiques et environnementaux et des incidences que peuvent avoir ces phénomènes

Le Conseil a pris note de l'importance fondamentale des informations et services multi-dangers, fournis par les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) pour faciliter une prise de décision tenant compte des risques, axée sur les impacts et visant à réduire les risques de catastrophes. Il a constaté les progrès accomplis pour recenser les bonnes pratiques et principes directeurs applicables dans les domaines considérés. Le Conseil a souligné l'importance du matériel didactique utilisé pour les activités de formation à la prévention des catastrophes, notamment pour ce qui concerne le renforcement du cadre institutionnel national.

Il a noté que les activités de prévention des catastrophes contribuaient directement à la mise en place du CMSC. Les réalisations attendues à l'horizon 2014–2015 comprennent notamment des directives sur les besoins des usagers en matière de services climatologiques en vue de l'analyse, du financement et de l'assurance des risques de catastrophes.

Le Cadre d'action de Hyogo pour 2005–2015 arrivant bientôt à échéance, le Conseil a souligné combien il était important que l'OMM participe activement à la planification de la troisième Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes (Sendai, Japon, 14–18 mars 2015), et particulièrement à la définition du Cadre de prévention des catastrophes pour l'après-2015, en s'inspirant clairement de sa propre stratégie dans ce domaine. Le Conseil a aussi noté que des consultations étaient organisées cette année à l'échelle régionale et mondiale en prévision de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, organisée sous les auspices du Bureau de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes (SIPC) et des groupements socio-économiques régionaux, et a encouragé tous les Membres à prendre une part active à ces consultations. Il convient d'attirer l'attention sur: i) l'importance que revêtent les services météorologiques, hydrologiques et environnementaux pour la prise de décisions en matière de prévention des catastrophes; ii) les capacités techniques et institutionnelles des Membres et les difficultés qu'ils doivent surmonter pour mettre en place des systèmes d'alerte précoce et favoriser ainsi la prise de décisions éclairées.

Il a fait valoir, par ailleurs, que la prévention des catastrophes faisait partie des prestations que les Membres sont tenus de fournir pour que les populations soient mieux préparées à faire face et à s'adapter aux aléas naturels et a donc demandé au Secrétaire général de veiller à harmoniser les activités de prévention menées par l'OMM avec sa stratégie de prestation de services. Le Conseil a adopté la résolution 8⁵.

Résultat escompté 3

Renforcement de la capacité des Membres à fournir des informations, prévisions et avis de meilleure qualité concernant le temps, le climat, l'eau et l'environnement à l'appui notamment des stratégies de réduction des risques de catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

⁴ Résolution 7 – Rapport de la seizième session de la Commission de météorologie agricole.

⁵ Résolution 8 – Feuille de route de l'OMM pour la prévention des catastrophes.

Le Conseil a noté que le succès de la Stratégie de l'OMM en matière de prestation de services dépendait de la qualité des produits, issus des systèmes de prévision et de traitement des données des Membres, ainsi que de l'efficacité des liens entre les fonctions de traitement des données et de prestation de services.

Il a en outre considéré que le Système mondial de traitement des données et de prévision (SMTDP) et ses centres opérationnels devaient être renforcés et développés. Il convient en effet de s'acheminer vers un continuum de traitement des données et de prévision de façon à couvrir toutes les échéances de prévision à l'appui de la prestation de services. Par conséquent, le Conseil a également encouragé le Secrétariat et les commissions concernées à rédiger des documents d'orientation en la matière pour permettre aux Membres de mettre à profit toutes les capacités du SMTDP.

Le Conseil s'est félicité de la création du Bureau du projet de démonstration concernant la prévision des conditions météorologiques extrêmes. Concernant les Activités d'intervention en cas d'urgence, le Conseil a résolu qu'il convenait de poursuivre la collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) concernant l'examen et la révision des volets météorologiques et hydrologiques des guides sur la sécurité.

Il a également examiné les déclarations et publications de l'OMM relatives au climat et a souligné la nécessité de disposer de produits nationaux de la surveillance du climat. Le Conseil a souligné le rôle précieux que jouaient les Services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN) en matière d'alerte aux phénomènes météorologiques et climatiques extrêmes. Il a exhorté les Membres à renforcer leur coopération à propos des systèmes de veille climatique, à en garantir la mise en œuvre harmonieuse et la compatibilité et à échanger en temps voulu les données et les produits qui en découlent. Le Conseil a noté que l'OMM avait déjà mis en place ou recensé plusieurs organismes chargés de soutenir les activités climatologiques des SMHN, notamment des centres hautement spécialisés tenus de respecter certains critères ou normes. Il a également noté que ces organismes étaient dûment mentionnés dans le Plan de mise en œuvre du CMSC dans le cadre de son Système d'information sur les services climatologiques (SISC), approuvé par le Conseil intergouvernemental des services climatologiques à sa première session.

Le Conseil a noté que le Service d'appui technique du Programme de gestion intégrée des sécheresses avait été créé en août 2013 au sein du Département du climat et de l'eau du Secrétariat de l'OMM. Il a en outre noté que les responsables du Programme collaboraient avec leurs partenaires à la mise au point de projets régionaux tels que le volet Europe centrale et orientale du Partenariat mondial pour l'eau. Le Conseil a encouragé, au titre du Programme, la mise en place de projets sur la gestion des situations de sécheresse dans les différentes régions du monde.

Le Conseil a noté les progrès substantiels enregistrés sur les questions relatives à l'eau en regard des objectifs du Plan stratégique et du Plan opérationnel (2012–2016), au titre du résultat escompté 3. Il a été informé que les principaux domaines où les progrès n'avaient pas été à la hauteur des attentes étaient le soutien aux initiatives sur la prévision des crues dans certaines régions où les décisions n'avaient pas encore été prises quant aux projets à soutenir, et la préparation de réunions à l'appui de certaines activités de la CHy. Chacun de ces domaines fera l'objet d'une attention particulière au cours des dix-huit prochains mois.

Résultat escompté 4

Renforcement des capacités des Membres s'agissant d'acquérir, de développer, de mettre en œuvre et d'exploiter des systèmes d'observation terrestres ou spatiaux compatibles entre eux et susceptibles de fonctionner en réseau pour effectuer des observations météorologiques, climatologiques et hydrologiques, ainsi que des observations connexes portant sur l'environnement et relatives à la météorologie de l'espace, sur la base des normes internationales établies par l'OMM.

Le Conseil a pris note de l'état d'avancement du Plan de mise en œuvre du cadre du WIGOS et s'est félicité des nouveaux progrès accomplis dans les plans régionaux de mise en œuvre du WIGOS. Quatre conseils régionaux (les Conseils régionaux II, IV, V et VI) ont déjà approuvé leur plan de mise en œuvre, et les deux autres (Conseils régionaux I et III) s'appêtent à en faire autant à leur prochaine session dans le courant de l'année.

Le Conseil est convenu qu'il devait accorder l'attention voulue à la question générale de la gestion des données du WIGOS et que la mise en œuvre du cadre du WIGOS en était déjà au stade où le WIGOS commençait à déployer ses composantes. Comme les premiers piliers seront en place pour le Dix-septième Congrès, les conditions préalables seront alors réunies pour le lancement d'une phase pré-opérationnelle du WIGOS qui s'étalera de 2016 à 2019. Le Conseil est en outre convenu que le WIGOS, soutenu par le Système d'information de l'OMM (SIO), demeurerait une priorité stratégique pour l'OMM au cours de la prochaine période financière. Notant les difficultés que pose la mise en œuvre du WIGOS dans certains des pays en développement et des pays les moins avancés, il a demandé que l'on mette davantage l'accent sur le développement des capacités de ces pays en la matière.

Le Conseil exécutif a noté que quatre conseils régionaux (II, III, V et VI) avaient déjà établi des plans régionaux de mise en œuvre du SIO et que les Conseils régionaux I et IV s'y employaient activement. Conformément à l'objectif du Seizième Congrès météorologique mondial (Cg-16) qui est d'achever d'ici à 2015 la mise en œuvre du SIO dans tous les centres de l'OMM, le Conseil a encouragé les Conseils régionaux I et IV à parachever leurs plans pour permettre à leurs Membres de tirer pleinement profit du SIO.

Le Conseil a noté avec satisfaction que les équipes d'experts de la CSB avaient entrepris d'élaborer des critères de contrôle pour les centres du SIO. Il a souscrit à l'approche consistant à axer ce contrôle sur l'efficacité des échanges d'informations, et a fait valoir qu'il était du ressort des programmes d'application de contrôler l'exhaustivité et la qualité des informations. Le Conseil a encouragé la CSB à revoir le contrôle proposé pour les centres du SIO lors de sa session extraordinaire (CSB-Ext.(14)) et à recommander des pratiques normalisées au Dix-septième Congrès.

Le Conseil a également noté avec satisfaction que, pour aider les Membres à mettre en œuvre et exploiter le SIO, la CSB avait entrepris de définir un ensemble de compétences relatives à ce système et un guide de formation s'y rapportant. Il a recommandé à d'autres commissions d'adopter cette approche.

Le Conseil exécutif a salué le rapport présenté par le président du Comité directeur du Système mondial d'observation du climat (SMOC) qui souligne que le renforcement du SMOC sera déterminant pour la mise en place du Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC), dans la mesure où les observations et la surveillance constituent l'un des piliers du CMSC. Il a renouvelé l'appel urgent lancé lors de ses soixante-quatrième et soixante-cinquième sessions à l'attention des Membres pour les exhorter à aider les organismes nationaux et internationaux à mettre en œuvre des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques.

Le Conseil a été informé du processus de planification adopté pour évaluer l'adéquation des systèmes mondiaux d'observation à des fins climatologiques ainsi que l'état d'avancement du plan de mise en œuvre du SMOC. Il a reconnu que le mécanisme de coopération visant à améliorer les réseaux d'observation du climat était particulièrement important pour les pays en développement, et a prié instamment les Membres d'assurer, avec le soutien du Secrétariat du SMOC, la coordination requise au plan national entre les organismes responsables de l'observation du climat pour obtenir les fonds nécessaires au mécanisme de coopération du SMOC.

Le Conseil a été informé des résultats de l'évaluation indépendante du programme du SMOC qui avait été demandée par les quatre organisations qui le parrainent, à savoir: l'OMM, la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'Organisation des Nations Unies pour

l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Conseil international pour la science (CIUS).

Le Conseil a noté avec satisfaction que les évaluateurs avaient salué le travail normatif accompli pour le SMOC, s'agissant d'établir des directives et de définir des principes. L'évaluation a également montré qu'une conception claire du programme du SMOC était déterminante pour son avenir et le Conseil a adopté la résolution 9⁶.

Lors de son examen du Programme spatial de l'OMM, le Conseil a reconnu que les observations à partir de l'espace touchaient l'ensemble des systèmes d'observation qui composent le WIGOS. Au-delà de la météorologie et de l'océanographie, les satellites contribuent en effet aujourd'hui à l'observation et à la surveillance du climat et des changements climatiques, notamment de la composition de l'atmosphère et des variables hydrologiques et cryosphériques, ainsi qu'à la météorologie de l'espace. Le Conseil a rappelé que les données d'observation fournies par des satellites exploités sur diverses orbites étaient essentielles pour la surveillance continue et les prévisions immédiates et à très courte échéance du temps.

Le Conseil a noté que la douzième réunion de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites avait porté notamment sur les progrès de l'élaboration de l'architecture de la surveillance spatiale du climat, qui est une contribution à la composante «observations et surveillance» du Cadre mondial pour les services climatologiques, et fait aussi partie des tâches principales mentionnées dans le plan de mise en œuvre du WIGOS.

Le Conseil a noté avec satisfaction que les questions essentielles qui concernent les satellites étaient désormais inscrites à l'ordre du jour des sessions périodiques des organes constituants de l'OMM. Il conviendrait cependant de modifier le calendrier des réunions afin de s'assurer que leurs conclusions puissent être soumises au Conseil exécutif ou au Congrès en cas de besoin. Le Conseil a adopté la résolution 10⁷.

Résultat escompté 5

Renforcement de l'aptitude des Membres à contribuer aux efforts de recherche menés à l'échelle mondiale dans le domaine du développement des sciences et techniques météorologiques, climatologiques, hydrologiques et environnementales et à en tirer parti.

Le Conseil est convenu que l'OMM se devait d'anticiper les besoins croissants en services météorologiques, climatologiques et hydrologiques spécialisés et en services environnementaux connexes, et que la meilleure façon de s'y prendre était de mener un projet de recherche transsectoriel mettant l'accent sur le Cadre mondial pour les services climatologiques (CMSC). Il s'est félicité des progrès accomplis récemment dans le cadre de trois projets qui s'inscrivent dans le prolongement de l'Expérience concernant la recherche sur les systèmes d'observation et la prévisibilité (THORPEX), et visent à répondre aux besoins des Membres et du CMSC. Il a adopté la résolution 11⁸ sur le Projet de prévision infrasaisonnaire à saisonnière (S2S), le Projet de prévision polaire (PPP) et le Projet de recherche sur la prévision des conditions météorologiques à fort impact (HIWeather) qui sera lancé prochainement. Le Conseil a encouragé les Membres à participer à ces projets et à procurer les ressources nécessaires. Constatant que les conditions météorologiques à fort impact ont toujours de lourdes conséquences pour le développement durable, le Conseil, par sa résolution 12⁹, a décidé de créer un nouveau projet de recherche sur les phénomènes météorologiques à fort impact qui se concentrera sur les crues urbaines, les incendies de forêt, les vents extrêmes localisés et les conditions météorologiques hivernales extrêmes ainsi que sur les îlots de chaleur urbains et la qualité de l'air dans les villes. Il a

⁶ Résolution 9 – Évaluation du programme du Système mondial d'observation du climat.

⁷ Résolution 10 – Calendrier des réunions de concertation à l'échelon le plus élevé sur des questions relatives aux satellites.

⁸ Résolution 11 – Activités post-THORPEX.

⁹ Résolution 12 – Projet de recherche sur la prévision des conditions météorologiques à fort impact.

également approuvé des activités de recherche sur la prévision infrasaisonnaire à saisonnière et la prévision polaire comme domaines de collaboration prioritaires entre le programme de la Veille météorologique mondiale et le Programme mondial de recherche sur le climat.

Le Conseil a réaffirmé l'importance d'une étroite coordination entre le Programme mondial de recherche sur le climat (PMRC), le Programme mondial de recherche sur la prévision du temps (PMRPT) et le programme de la Veille de l'atmosphère globale (VAG), afin de bien cerner les rétroactions complexes qui existent entre la composition de l'atmosphère et les processus météorologiques et climatiques. Il a demandé aux responsables du PMRPT et du PMRC d'assurer la coordination requise entre le Projet de prévision polaire et l'Initiative sur la prévisibilité du climat polaire relevant du PMRC.

Le Conseil a noté que des antennes régionales du Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière avaient été mises en place en Asie (sous les auspices de la Chine), dans la région Afrique du Nord/Moyen-Orient/Europe (Espagne) et dans la région des Amériques (États-Unis d'Amérique), et qu'une autre pourrait voir le jour en Asie occidentale, avec la collaboration du PNUE. Il a pris acte de l'initiative visant à désigner une autre antenne régionale à Beijing. Cette antenne sera appelée à devenir le centre météorologique régional spécialisé dans la prévision des tempêtes de sable et de poussière pour la région couvrant l'Asie et la partie centrale du Pacifique. Par sa résolution 13¹⁰, le Conseil a recommandé l'établissement d'un comité directeur pour le Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière, qui serait chargé de faire régulièrement le point sur les progrès et les priorités de la recherche.

Le Conseil a pris bonne note de l'intérêt croissant porté à l'ingénierie climatique, également appelée géo-ingénierie, et des applications susceptibles d'être proposées dans le cadre d'une stratégie de limitation des effets du changement climatique par un large éventail de techniques, avec des niveaux différents de complexité, d'incertitude et de risque. Il a noté que plusieurs Membres avaient exprimé le souhait d'évaluer scientifiquement l'ingénierie climatique, de recenser les lacunes scientifiques et de promouvoir des activités de recherche en vue d'y remédier. Il a chargé la Commission des sciences de l'atmosphère (CSA) de tenir le Conseil et le Congrès informés de tout fait nouveau intéressant l'OMM dans le domaine de l'ingénierie climatique, pour que l'Organisation puisse se prononcer sur le degré et la nature de sa participation dans ce domaine.

Résultat escompté 6

Renforcement de l'aptitude des SMHN, en particulier ceux des pays en développement et des pays les moins avancés, à s'acquitter de leur mandat.

Rappelant que la capacité de fournir des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques de qualité dépendait de l'existence d'infrastructures modernes et appropriées ainsi que d'un personnel parfaitement formé, le Conseil exécutif a appelé à investir dans les Services météorologiques et hydrologiques nationaux qui manquaient de moyens. Il a souligné que la communauté internationale se devait de remédier à cette situation pour promouvoir le développement durable, prévenir efficacement les catastrophes, assurer la sécurité des transports aériens, terrestres et maritimes, garantir la sécurité alimentaire, gérer durablement les ressources en eau, gérer les risques climatiques et s'adapter au changement climatique par l'édification de sociétés résilientes.

Le Conseil a relevé les besoins croissants en matière de formation continue, qui sont liés aux normes de compétence proposées dans des domaines tels que les services météorologiques destinés au public, la prévision marine, la prévision des cyclones tropicaux, des typhons et des ouragans, le Système d'information de l'OMM (SIO) et les services climatologiques. Il a salué l'approche adoptée par le Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle pour recenser, de manière générale, les besoins des Membres en matière de formation, en

¹⁰ Résolution 13 – Système d'annonce et d'évaluation des tempêtes de sable et de poussière.

particulier dans le cas des Membres dont les capacités d'enseignement et de formation professionnelle dans les domaines de la météorologie, de l'hydrologie ou de la climatologie sont restreintes voire inexistantes. Il a adopté la résolution 14¹¹ et la résolution 17¹². Le Conseil a pris connaissance des conclusions de l'étude du Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle concernant le rôle et le fonctionnement futurs des centres régionaux de formation professionnelle de l'OMM (CRFP) et a adopté la résolution 15¹³. Cette résolution traduit la nécessité d'instaurer des méthodes de gestion de la qualité, reconnaît les rôles et responsabilités des principaux partenaires des CRFP, et garantit que la reconfirmation de ces derniers est fonction de l'aide ou des ressources qu'ils fournissent aux Membres. Concernant l'examen des CRFP déjà existants, le Conseil, par le biais de sa résolution 18¹⁴, a confirmé le Centre de formation supérieure en météorologie appliquée (PTCAM) de Bet Dagan (Israël) en tant que CRFP. Par sa résolution 19¹⁵, il a reporté à sa soixante-huitième session l'examen de la reconfirmation de l'Institut de biométéorologie du Conseil national de recherche (CNR-IBIMET) de Florence (Italie) en tant que CRFP.

Le Conseil exécutif a soutenu l'idée d'un campus mondial de l'OMM qui serait censé améliorer la qualité des services fournis par les CRFP existants et par d'autres intervenants. Il a adopté la résolution 16¹⁶ sur l'étude de faisabilité d'un tel campus en tant qu'approche globale concertée permettant aux personnels des Membres, notamment dans les SMN des pays en développement et des pays les moins avancés, d'accéder à un large éventail de formations de qualité et de ressources y afférentes, conçues pour les aider à concevoir et à fournir des services météorologiques, hydrologiques et climatologiques à l'échelle nationale.

À propos du programme de bourses d'études de l'OMM, le Conseil s'est félicité de la participation de nouveaux partenaires, dont certains interviennent dans des domaines qui ne sont pas traditionnellement du ressort des CRFP. Il a invité le Secrétaire général à continuer de rechercher de nouveaux partenariats et de nouvelles sources de financement pour cet important programme. Il a salué la révision par le Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle, des critères 2006 pour l'attribution des bourses d'études de l'OMM et a adopté la résolution 20¹⁷.

Le Conseil a salué l'état d'avancement de la stratégie pour le développement des capacités et de son Plan de mise en œuvre. Il a souligné la nécessité de renforcer encore et d'harmoniser les activités dans ce domaine pour combler les lacunes existantes en termes de ressources humaines, de moyens institutionnels et d'infrastructures pour de nombreux Membres. Il a également noté avec satisfaction qu'au cours de la dernière année, le Secrétariat et les Membres avaient consacré des ressources aux activités de renforcement des capacités dans les domaines prioritaires de l'OMM, notamment du respect des exigences en matière de gestion de la qualité, à la mise en œuvre à l'échelle régionale du WIGOS/SIO et aux programmes de formation/bourses d'études dans le domaine des services climatologiques. Le Conseil a prié le Secrétariat de continuer de promouvoir le respect des normes et de chercher à développer les compétences techniques et les qualités de gestionnaire du personnel des SMHN. Il a noté à cet égard avec satisfaction que la base de données sur les profils de pays serait utile pour suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OMM au cours de la prochaine période financière. Le Conseil a adopté la résolution 21¹⁸.

¹¹ Résolution 14 – Orientations concernant le Programme d'enseignement et de formation professionnelle pour la période 2016–2019.

¹² Résolution 17 – Mandat du Groupe d'experts de l'enseignement et de la formation professionnelle relevant du Conseil exécutif.

¹³ Résolution 15 – Critères du Conseil exécutif pour la désignation et la reconfirmation des centres régionaux de formation professionnelle de l'OMM.

¹⁴ Résolution 18 – Statut de Bet Dagan (Israël) en tant que centre régional de formation professionnelle de l'OMM.

¹⁵ Résolution 19 – Statut de l'Institut de biométéorologie (IBIMET) du Conseil national de recherche (Florence, Italie) en tant que centre régional de formation professionnelle de l'OMM.

¹⁶ Résolution 16 – Étude de faisabilité sur l'établissement d'un campus mondial de l'OMM.

¹⁷ Résolution 20 – Critères du Conseil exécutif pour l'attribution des bourses d'études de l'OMM.

¹⁸ Résolution 21 – Capacité opérationnelle initiale de la base de données sur les profils de pays.

Résultat escompté 7

Instauration de partenariats et d'activités de coopération ou renforcement des relations existantes en vue d'améliorer les performances des SMHN en matière de prestation de services et d'améliorer la qualité des contributions apportées par l'OMM dans le cadre du système des Nations Unies et des conventions internationales pertinentes et dans le contexte des enjeux stratégiques nationaux.

Le Conseil exécutif a pris note des mesures prises par le Secrétaire général pour renforcer la coopération avec le système des Nations Unies. Quelque 33 résolutions de l'ONU adoptées lors de la soixante-huitième session se rapportent d'une façon ou d'une autre aux activités et priorités de l'OMM dans des secteurs comme le climat, la sécurité hydrique et alimentaire, la réduction des risques de catastrophes, ainsi que les activités relatives aux partenariats et au renforcement des capacités. Ces collaborations supposent l'engagement de l'OMM dans les activités de l'équipe spéciale et du groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable liés au programme de développement pour l'après-2015 et ont également contribué aux discussions du Groupe de la gestion de l'environnement (EMG), du Comité de haut niveau chargé des programmes et du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD).

Le Conseil s'est dit favorable au renforcement du rôle de l'OMM dans le programme d'action pour le climat par la fourniture d'informations scientifiques, en particulier dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de son Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), ainsi que du Groupe de travail sur les changements climatiques relevant du Comité de haut niveau sur les programmes, et du prochain sommet de l'ONU sur le climat (qui se tiendra au siège de l'ONU, à New York, le 23 septembre 2014). Le Conseil a par ailleurs pris acte de la contribution de l'OMM aux mécanismes de coordination interinstitutions ONU-Eau et ONU-Océans, ainsi que des activités conjointes, telles que la plate-forme de services de formation «Unité d'action des Nations Unies» en matière de changement climatique (UNCC:Learn), conduites par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

Pour ce qui est du Cadre mondial pour les services climatologiques, le Conseil a noté que suite à la mise en place du Comité consultatif des partenaires (PAC) lors de la session du Conseil intergouvernemental des services climatologiques, la mise en œuvre des quatre domaines prioritaires initiaux du CMSC progressait grâce à la création de bureaux communs avec le Partenariat mondial pour l'eau et l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Ces bureaux sont hébergés par le Département du climat et de l'eau et le Bureau du CMSC car il s'agit d'appuyer la mise en œuvre des exemples représentatifs sur l'eau et la santé. Le Conseil a rappelé la collaboration avec la Banque mondiale pour la mise en place du CMSC, soulignant sa contribution financière et son appui à la modernisation d'un certain nombre de SMHN, en particulier dans les Régions II et III, s'agissant notamment d'instaurer des services climatologiques. Le Conseil s'est félicité des partenariats établis par l'OMM en faveur des Membres et de leurs SMHN, avec d'autres institutions spécialisées et organisations régionales et internationales telles que l'UNESCO, la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou la Commission européenne.

Le Conseil a réaffirmé la volonté de l'Organisation de faciliter la tâche du GIEC par un soutien financier, administratif et logistique. Ce soutien s'avère particulièrement important pendant les derniers stades d'approbation du cinquième Rapport d'évaluation en vue de sa publication. L'OMM jouera un rôle de premier plan dans l'application du programme afférent au cinquième Rapport d'évaluation, afin de diffuser le plus largement possible ses conclusions auprès des décideurs à tous les niveaux.

Le Conseil s'est félicité de la Déclaration de Genève adoptée par le Sommet ministériel du GEO en janvier 2014, par laquelle le mandat du GEO a été renouvelé jusqu'en 2025. Il a salué le resserrement des liens avec le GEOSS par le biais du CMSC et a noté que les quatre domaines

prioritaires du CMSC étaient des domaines d'intérêt sociétal pour le GEOSS (à savoir l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'eau, la santé et la réduction des risques de catastrophes). Il a encouragé la poursuite de la collaboration de l'OMM avec le GEO dans les domaines d'activité clés de l'OMM, s'agissant notamment de faciliter la recherche de données et d'informations climatologiques et l'accès à ces données et informations, de défendre les principes qui régissent l'échange de données et de coordonner le renforcement des capacités.

Le Conseil a noté l'avancement du projet «Future Earth» dirigé par l'Alliance de la science et de la technologie pour la durabilité mondiale. Il a salué les efforts déployés par l'OMM pour contribuer au développement de Future Earth, en particulier grâce à la participation directe et constante du PMRC, ainsi qu'à travers le CMSC. Il s'agit de veiller à ce que les progrès de la recherche sur le développement durable se traduisent de manière efficace par des services fiables et opportuns pour la société. À cet égard, le Conseil a autorisé l'OMM à devenir membre de l'Alliance de la science et de la technologie pour la durabilité mondiale, soulignant le caractère informel et interdisciplinaire de l'Alliance ainsi que sa proposition tout à fait unique de réunir bailleurs de fonds en matière de recherche, institutions non gouvernementales, établissements universitaires et organismes des Nations Unies pour engendrer de nouvelles initiatives en matière de recherche sur la durabilité et contribuer à les piloter.

Résultat escompté 8

Rationalisation du fonctionnement de l'Organisation.

Après avoir examiné le projet de Plan stratégique de l'OMM pour la période 2016–2019, le Conseil a recommandé qu'il serve les objectifs suivants: 1) Renforcer l'aptitude des SMN à se conformer aux exigences de l'OACI, en les aidant notamment à adopter dans les plus brefs délais les normes de compétence et un système de gestion de la qualité: a) pour répondre aux nouveaux impératifs du plan mondial de navigation aérienne; b) pour faire face aux nouvelles questions qui se posent dans les Régions de l'OMM; c) pour consolider les mécanismes de recouvrement des coûts; 2) Instaurer des services climatologiques dans les pays qui en sont dépourvus en mettant l'accent sur la création de centres climatologiques régionaux, recenser les besoins des utilisateurs en matière de services climatologiques et élaborer le Système d'information sur les services climatologiques; 3) Achever la mise en œuvre du WIGOS et du SIO en mettant l'accent sur tous les éléments constitutifs du cadre et en facilitant leur exploitation à l'échelle nationale et régionale; 4) Instaurer des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques dans les régions polaires en s'attachant à rendre opérationnelle la Veille mondiale de la cryosphère (VMC) et à mettre en place le Système mondial intégré de prévision polaire (GIPPS); 5) Renforcer le développement des capacités des SMHN pour leur permettre de s'acquitter de leur mission en les aidant à mettre en valeur leurs ressources humaines, leurs capacités et leurs infrastructures, notamment dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement; 6) Améliorer les compétences requises pour la fourniture de prévisions de qualité axées sur les incidences et, en particulier, d'alertes précoces concernant les phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques à fort impact, et contribuer ainsi aux mesures prises à l'échelle internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes; 7) Analyser les structures, les modes de fonctionnement et les pratiques budgétaires de l'OMM dans une optique stratégique, en cherchant plus particulièrement à améliorer l'efficacité des organes constituants et du Secrétariat.

Le Conseil exécutif a examiné le projet de budget que le Secrétaire général a établi pour la dix-septième période financière (2016–2019) conformément à la résolution 20 (EC-65). Il a noté que de nombreux Membres de l'OMM étaient confrontés à des contraintes financières et avaient par conséquent insisté pour que toute demande de crédits supplémentaires soit étayée par des propositions budgétaires détaillées correspondant aux priorités fixées dans la version révisée du Plan stratégique pendant la prochaine période financière, le budget courant devant respecter au départ les niveaux de dépense actuels. Le Conseil a fait les recommandations suivantes: a) Le projet de budget révisé devrait être assorti d'une série de propositions concernant: i) les

augmentations de coûts non contrôlables, ii) les mesures d'économie; iii) les mesures d'investissement; b) Pour chaque mesure, les activités doivent être brièvement définies et être accompagnées des coûts correspondants, d'une justification et d'une indication du risque lié à l'application et à la non-application; c) Le projet de budget devrait faire état des mesures d'économie envisageables, en les quantifiant, afin que les ressources correspondantes puissent être réaffectées à des activités prioritaires avant que l'on entreprenne de mobiliser des fonds supplémentaires; d) Les économies peuvent découler d'une rationalisation du fonctionnement interne du Secrétariat ou bien des coupures qu'il est proposé d'effectuer dans les programmes de travail.

Le Conseil a noté avec satisfaction que l'application de cette politique par le Secrétariat avait bien progressé et que celle-ci était bientôt parvenue au stade de la maturité, comme l'a observé le Comité d'audit. Il a noté que la gestion des risques faisait partie intégrante des systèmes et du contrôle interne et qu'elle commençait à être incorporée aux processus de planification, de suivi et d'évaluation. Par la résolution 22¹⁹, le Conseil a décidé de réviser la politique de gestion des risques pour permettre à l'Organisation d'exploiter des opportunités si celles-ci l'emportent sur les risques et que les contrôles existants sont adéquats. Le Conseil a encouragé les commissions techniques et les conseils régionaux à appliquer comme lui-même ladite politique au moment d'évaluer les risques et les opportunités qui peuvent être associés à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'OMM.

Le Conseil exécutif a pris acte du rapport du Commissaire aux comptes concernant les états financiers relatifs à l'année 2013, notant avec satisfaction que ce dernier avait formulé une opinion sans réserve. Par la résolution 23²⁰, il a approuvé formellement les comptes financiers vérifiés de l'Organisation météorologique mondiale pour l'année 2013.

Le Conseil a noté que l'OMM gérait un grand nombre de projets financés par des contributions volontaires, en plus du Fonds de coopération volontaire. Par la résolution 24²¹, il recommande au Dix-septième Congrès d'élargir la marge de manœuvre dont dispose le Secrétaire général pour contracter un emprunt interne de manière à inclure toutes les contributions volontaires, dans la mesure où cet emprunt ne compromet pas l'exécution des activités financées sur ces fonds.

Le Conseil exécutif a revu celles de ses résolutions antérieures qui étaient encore en vigueur à la date de la soixante-sixième session. Il a adopté la résolution 25²² accompagnée d'une liste de résolutions des sessions antérieures qui devaient être maintenues en vigueur.

Préparation de la dix-septième période financière (2016-2019)

Plan stratégique de l'OMM

Après avoir examiné le projet de plan stratégique de l'OMM pour la période 2016-2019, le Conseil a décidé de recommander au Congrès de l'adopter en y apportant les améliorations suivantes:

- a) Simplifier la configuration du document, en plaçant les priorités en son centre et en veillant à ce qu'elles soient clairement mises en relation avec les demandes d'ouverture de crédit énoncées dans la proposition de budget révisée;
- b) Adopter les priorités suivantes:
 1. Renforcer l'aptitude des SMN à se conformer aux exigences de l'OACI, en les aidant notamment à adopter dans les plus brefs délais les normes de

¹⁹ Résolution 22 – Gestion des risques.

²⁰ Résolution 23 – États financiers de l'Organisation météorologique mondiale pour l'année 2013.

²¹ Résolution 24 – Proposition de révision de la résolution 31 (Cg-XIII) – Autorisation d'emprunter à court terme.

²² Résolution 25 – Examen des résolutions antérieures du Conseil exécutif

- compétence et un système de gestion de la qualité: a) pour répondre aux nouveaux impératifs du plan mondial de navigation aérienne; b) pour faire face aux nouvelles questions qui se posent dans les Régions de l'OMM; c) pour consolider les mécanismes de recouvrement des coûts;
2. Instaurer des services climatologiques dans les pays qui en sont dépourvus en mettant l'accent sur la création de centres climatologiques régionaux, recenser les besoins des utilisateurs en matière de services climatologiques et élaborer le Système d'information sur les services climatologiques;
 3. Achever la mise en œuvre du WIGOS et du SIO en mettant l'accent sur tous les éléments constitutifs du cadre et en facilitant leur exploitation à l'échelle nationale et régionale;
 4. Instaurer des services météorologiques, climatologiques et hydrologiques dans les régions polaires en s'attachant à rendre opérationnelle la Veille mondiale de la cryosphère (VMC) et à mettre en place le Système mondial intégré de prévision polaire (GIPPS);
 5. Renforcer le développement des capacités des SMHN pour leur permettre de s'acquitter de leur mission en les aidant à mettre en valeur leurs ressources humaines, leurs capacités et leurs infrastructures, notamment dans les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement;
 6. Améliorer les compétences requises pour la fourniture de prévisions de qualité axées sur les incidences et, en particulier, d'alertes précoces concernant les phénomènes météorologiques, climatiques et hydrologiques à fort impact, et contribuer ainsi aux mesures prises à l'échelle internationale dans le domaine de la prévention des catastrophes;
 7. Analyser les structures, les modes de fonctionnement et les pratiques budgétaires de l'OMM dans une optique stratégique, en cherchant plus particulièrement à améliorer l'efficacité des organes constituants et du Secrétariat;
- c) Abréger et simplifier le Plan stratégique en le formulant de façon pragmatique et en supprimant les appendices.

Le Conseil est convenu que ces améliorations devraient être apportées avant la fin août afin de garantir la cohérence avec le Plan stratégique.

Budget

Le Conseil exécutif a examiné le projet de budget que le Secrétaire général a établi pour la dix-septième période financière (2016–2019) conformément à la résolution 20 (EC-65) et a formulé la recommandation suivante.

Le budget proposé devrait s'appuyer sur le plan stratégique et être terminé suffisamment tôt pour être présenté aux Membres 6 mois avant le Congrès, conformément aux règlements de l'OMM.

Autres points à examiner lors du Dix-septième Congrès

Mandats du Secrétaire général

Le Conseil a recommandé de limiter à deux le nombre d'options proposées au Congrès à propos de la règle du Règlement général qui définit le nombre de mandats du Secrétaire général:

- a) Maintien en l'état de la règle 198, sur le nombre de mandats du Secrétaire général, soit trois mandats de quatre ans; **ou**

- b) Réduction du nombre de mandats du Secrétaire général actuellement stipulé dans la règle 198 pour le ramener à deux mandats de quatre ans.

Conseil exécutif: nombre de membres et répartition des sièges

Le Conseil a pris note de la proposition du Conseil régional II (Asie) concernant l'ajout, au Conseil Exécutif, d'un siège pour cette Région, et des positions des Conseils régionaux I (Afrique), III (Amérique du Sud), IV (Amérique du Nord, Amérique centrale et Caraïbes), V (Pacifique Sud-Ouest) et VI (Europe) en réaction à cette proposition, et a recommandé que le Congrès reçoive un récapitulatif détaillé des décisions antérieures prises par le Congrès à propos de l'augmentation du nombre de sièges au Conseil exécutif et de leur répartition.

Le récapitulatif détaillé qui sera remis au Congrès devra inclure les difficultés rencontrées actuellement en matière de représentation des conseils régionaux au sein du Conseil exécutif, ainsi que les mesures qui ont été prises à ce jour pour surmonter ces difficultés, et indiquer clairement les avantages et les coûts supplémentaires afférents à l'ajout de sièges.

Rôle et responsabilités des conseils régionaux et modifications à apporter en conséquence au Règlement général

7.3(4)1 Le Conseil a rappelé qu'à sa soixante-cinquième session, il s'était mis d'accord sur la nécessité de modifier le Règlement général en ce qui concerne le rôle et les responsabilités des conseils régionaux, et a décidé de recommander des modifications à apporter à la règle 162 et à l'annexe II du Règlement général au Dix-septième Congrès.

Autres points concernant l'Organisation

Message adressé à la Commission de la fonction publique internationale et à l'Assemblée générale des Nations Unies

Le Conseil a examiné une proposition, soumise par le Comité consultatif pour les questions financières, relative aux sérieuses préoccupations que suscite chez les Membres de l'OMM l'incidence des coûts croissants de la rémunération du personnel sur la viabilité financière de l'Organisation. Par la résolution 1²³, le Conseil a demandé au Secrétaire général de transmettre un message fort à la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et à l'Assemblée générale des Nations Unies quant à l'inquiétude suscitée par les coûts croissants de la rémunération du personnel.

Réunions des présidents des conseils régionaux et coordination entre les conseils régionaux et les commissions techniques

Le Conseil a noté que la réunion 2014 des présidents des conseils régionaux qui a eu lieu à Genève, les 20 et 21 janvier, avait été l'occasion d'échanger des informations sur l'élaboration du Plan stratégique et du Plan opérationnel de l'OMM pour la période 2016–2019, sur l'amélioration de la conduite des travaux des conseils régionaux, sur les partenariats et la collaboration entre les Régions ainsi que sur l'appui aux activités régionales. Le rapport intégral de la réunion peut être consulté à l'adresse: <https://sites.google.com/a/wmo.int/2014-pra-1/>. Le Conseil a, en outre, noté les suggestions et les conclusions issues de la réunion 2014 des présidents des conseils régionaux et de la réunion conjointe 2014 des présidents des conseils régionaux et des présidents des commissions techniques, ainsi que les rapports des présidents des conseils régionaux. Afin de réguler et de rationaliser les échanges entre les conseils régionaux et les commissions techniques, il a adopté respectivement la résolution 2²⁴ et la résolution 3²⁵.

²³ Résolution 1 – Message adressé à la Commission de la fonction publique internationale et à l'Assemblée générale des Nations Unies

²⁴ Résolution 2 – Réunions régulières des présidents des conseils régionaux

Autres faits marquants de la session

Le Conseil a désigné les membres nouvellement élus comme suit: M. Teshome (Éthiopie) pour remplacer M. Mukabana (Kenya), M. Konate (Côte d'Ivoire) pour remplacer M. Traoré (Niger), M. Nishide (Japon) pour remplacer M. Hatori (Japon), M. Ko (République de Corée) pour remplacer M. Lee (République de Corée), M. González López (Espagne) pour remplacer M. Cano (Espagne) et M. Lacave (France) pour remplacer M. Jacq (France). M. Andi Sakya, Représentant permanent d'Indonésie, remplace Mme Sri W.B. Harijono à la présidence du Conseil régional V.

M. Tillmann Mohr (Allemagne) a reçu le cinquante-huitième Prix de l'OMI pour sa contribution exceptionnelle à la météorologie satellitaire. Il a présenté un exposé scientifique intitulé «The Global Meteorological Satellite System – One of WMO's outstanding success stories» illustrant comment les progrès de la technologie satellitaire ont contribué à améliorer sensiblement la fiabilité des prévisions météorologiques ainsi que la compréhension de l'atmosphère et des océans. Il a évoqué les défis à venir, et notamment la nécessité de se préparer à l'utilisation d'une nouvelle génération de satellites météorologiques. C'est en 1971 que Tillmann Mohr a commencé de s'intéresser aux activités satellitaires, et son engagement dans ce domaine ne s'est pas démenti durant tout le reste de sa carrière. Il a été Président du Service météorologique allemand et Représentant permanent de l'Allemagne auprès de l'OMM de 1992 à 1994, et Directeur général d'EUMETSAT (Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques) de 1994 à 2004. Le Conseil exécutif a décerné le cinquante-neuvième Prix de l'OMI à M. Alexandre Bedritskiy (Fédération de Russie), Président émérite de l'OMM depuis 2011, pour ses travaux exceptionnels en météorologie, climatologie, hydrologie et dans les sciences connexes.

Le Conseil a noté que le prix international Norbert Gerbier-MUMM était décerné depuis 27 ans grâce au généreux soutien de la Fondation MUMM, qui n'est plus en mesure de subventionner le prix. Il a été décidé de suspendre l'attribution du prix international Norbert Gerbier-MUMM, afin de rechercher d'autres donateurs potentiels ou de réaménager le prix.

Le Conseil a décerné le Prix 2014 de l'OMM destiné à récompenser de jeunes chercheurs à M. Feng Chen pour la communication intitulée «A 426-year drought history for Western Tian Shan, Central Asia, inferred from tree rings and linkages to the North Atlantic and Indo-West Pacific Oceans», par Chen et al. (The Holocene 23(8) 1095-1104).

Le Conseil a décerné le vingt-quatrième prix Vilho Väisälä couronnant des travaux de recherche exceptionnels dans le domaine des instruments et des méthodes d'observation à A. Overeem, H. Leijnse et R. Uijlenhoet (Pays-Bas) pour la communication intitulée «Country-wide rainfall maps from cellular communication networks», publiée dans Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America, Vol. 110, No. 8, p. 2741–2745, 2013, et a décidé de n'attribuer le cinquième Prix Vilho Väisälä couronnant un travail relatif à la mise au point et à l'utilisation d'instruments et de méthodes d'observation à aucune des communications proposées.

Le Conseil exécutif a décidé que sa soixante-septième session se tiendrait au siège de l'OMM du 15 au 17 juin 2015, immédiatement après le Dix-septième Congrès. Il a également décidé, à titre provisoire, que sa soixante-huitième session aurait lieu au siège de l'OMM du mercredi 25 mai au vendredi 3 juin 2016.

Des observateurs représentant 7 Membres de l'OMM ont assisté à la soixante-sixième session du Conseil exécutif.